

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2019/006
DU 17 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Pagney-derrière-Barine, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François MATTE, Maire.

Étaient présents : Mrs Jacques BASSEZ, Sylvain LEROY, Patrick LORMANT, José-Luis VAZ, Jean-Jacques CLAUDON, Jean-François MATTE, Patrick MOUROLIN, Mmes Josette ROBERT, Nathalie BEAUFORT, Marie-Christine AVERLANT,

Étaient excusés : Mr Stéphane MORIZOT a donné procuration à Mr Patrick MOUROLIN, Mr Adil TAOUSSI a donné procuration à Mr José-Luis VAZ, Mr Mathieu BASTIEN a donné procuration à Mr Jean-François MATTE.

Était absent(e) : Mr Vincent GUENOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Patrick LORMANT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR. -

- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2019
- **035** Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat Territoires Solidaires 2016-2021 - Soutien aux communes fragiles pour « pose d'un radar pédagogique à l'entrée du village en venant de Bruley, pose de coussins Berlinois, panneaux de signalisation, marquage axial sur les rues traversantes
- **036** Examen du rapport de gestion 2018 de la SPL X-DEMAT
- **037** Examen du rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT)
- **038** Dépenses avancées par la commune pour le Syndicat 3V pour 2018
- **039** Demande de subvention exceptionnelle par le Comité des Fêtes
- **040** Encaissement d'un chèque de GROUPAMA
- **041** Tarifs de location de la Salle Polyvalente
- **042** Cession à titre gratuit de la parcelle ZK66 à la CC2T
- Questions diverses

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL. -

- Subvention jeux Pré Thiéry
- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour 2018

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Mr Sébastien HARDY du bureau Amplitude Paysages présente son projet de « requalification de la place René Kricq ».

La séance est ouverte à 21 h 00

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers qui sont venus encadrer les jeunes du Chantier Jeunes de cet été et plus particulièrement Mr Sylvain LEROY pour sa présence et l'encadrement assurés au quotidien.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la dernière réunion. Aucune remarque n'a été faite, le Compte rendu du Conseil Municipal n° 2019/005 en date du 25 juin 2019 est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION 2019/035 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat Territoires Solidaires 2016-2021 - Soutien aux communes fragiles

Mr le Maire rappelle qu'au titre de la solidarité avec les territoires, l'assemblée départementale a mis en place un fonds de soutien à l'investissement des communes les plus fragiles.

Il rappelle que pour les travaux cités plus loin, un dossier de demande de subvention dans le cadre des « Amendes de Police (programmation 2019) » a déjà été déposé et est éligible. Après information prise auprès des services du Conseil Départemental, un dossier en complément peut être déposé pour une éligibilité à hauteur de 30 %. Mr le Maire propose au Conseil Municipal de mobiliser ce fonds pour les travaux suivants :

- Pose d'un radar pédagogique à l'entrée du village en venant de Bruley, pose de coussins Berlinois, panneaux de signalisation, marquage axial sur les rues traversantes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déposer un dossier de demande de fonds auprès de l'Assemblée Départementale
- **DIT** que les travaux concernés sont cités ci-dessus et seront programmés pour l'exercice 2019
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2019/036 : Examen du rapport de gestion 2018 de la SPL X-DEMAT

Mr le Maire rappelle que par délibération du **14 novembre 2017**, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décision du 19 mars 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un

contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

Après examen, Mr le Maire prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de lui donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe
- **DONNE** acte à Mr le Maire de cette communication

DELIBERATION 2019/037 : Examen du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu les statuts et définitions de l'intérêt communautaire arrêtés par la Communauté de Communes Terres Toulouses et l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 portant modifications statutaires,

Vu le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 25 juin 2019, annexé à la présente délibération,

Considérant que des transferts de compétence ont été opérés entre l'établissement public de coopération intercommunal et tout ou partie des communes au 1^{er} janvier 2019 en matière de petite enfance (au sein de la compétence action sociale d'intérêt communautaire), mais également en matière d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation,

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées établit et vote dans un délai de neuf mois à compter du transfert un rapport sur l'évaluation du coût d'exercice des compétences transférées réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges,

Considérant que ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 25 juin 2019,
- **AUTORISE** Mr le maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2019/038 : Dépenses avancées par la commune pour le Syndicat 3V pour 2018

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a engagé des frais au nom du Syndicat S3V. Le montant de la dépense s'élève à 10 388.12 € pour l'année 2018. Il fait lecture au Conseil Municipal de la Convention relative à ces frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état des dépenses avancées par la commune pour le syndicat
- **DEMANDE** qu'un titre de 10 388.12 € soit émis
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2019/039 : Demande de subvention exceptionnelle par le Comité des Fêtes

Mr le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle faite par le Comité des Fêtes et reçue en mairie en date du 02 juillet dernier pour la manifestation Steampunk qui avait lieu le 07 juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes d'un montant de 400 € à l'occasion de la manifestation Steampunk
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2019/040 : Encaissement d'un chèque de GROUPAMA

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux du bris d'une vitre du tracteur lors d'un fauchage avec l'épareuse. La vitre a été remplacée pour un montant de 120.59 € remboursé intégralement par notre assureur. Il faut donc délibérer pour l'encaissement du chèque de remboursement de la vitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'encaissement d'un chèque de 120.59 € de Groupama correspondant au remboursement du montant de la vitre du tracteur brisée.

DELIBERATION 2019/041 : Tarifs de location de la Salle Polyvalente

Mr le Maire propose aux Conseillers Municipaux de discuter des tarifs de location de la Salle Polyvalente, du calcul de la consommation électrique et d'eau.

Mr le Maire propose le tarif suivant basé sur une facture EDF pour la commune sur des consommations à la Salle Polyvalente :

- Abonnement : 1 € TTC
- Heures pleines : 15 cts TTC / kwh
- Heures creuses : 12 cts TTC / kwh
- Contribution service public électricité : 3 cts TTC sur consommation finale (HP + HC) / kwh

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adaptation des tarifs des consommations d'électricité à ceux proposés par Mr le Maire
- **DIT** que cette modification intervient dès le retour du contrôle de légalité de cette décision

- **DIT** que le tarif de location de la salle polyvalente n'est pas modifié
- **DIT** que la consommation d'eau due par les locataires de la salle polyvalente est incorporée dans le prix de la location.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2019/042 : Cession à titre gratuit à la CC2T de la parcelle ZK66

Mr le Maire explique aux Conseillers Municipaux que la parcelle ZK66, d'une surface de 624 m² localisée au Mulson, abrite le poste de refoulement de la CC2T.

A ce titre, Mr le Maire souhaite céder à titre gratuit cette parcelle à la CC2T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de céder à titre gratuit à la Communauté de Communes des Terres Toulaises la parcelle communale cadastrée ZK66, d'une surface de 624 m² localisée au Mulson et abritant le poste de refoulement,
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Subvention jeux Pré Thiéry

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux sur le montant de 14 700 € de subvention donné par le Conseil Départemental. Il explique qu'il a fallu prendre une décision en urgence cet été liée à la non prise en compte par l'entreprise de la bande des 6 mètres de terrain qui n'est pas propriété de la commune pour le terrassement. Il a fallu trouver une solution technique car l'aire de jeux est plus basse que la route d' 1,5 m. La solution est apportée par la pose de gabions sur 50 cm de profond et sur 1 m de haut, ce qui va permettre de maintenir le talus sur 26 m (une bande + un retour). Cette opération a un surcoût de 5 000 € TTC.

Présentation du rapport 2018 sur le prix et la qualité de l'eau.

Mr le Maire présente le rapport 2018 du SIE Cœur Toulousin sur le prix et la qualité du service public de production et de distribution de l'eau potable. Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2018 du SIE Cœur Toulousin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Un tour de table est proposé.

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux que les nouvelles guirlandes de Noël viennent d'être livrées.

Mr José-Luis VAZ évoque le fait qu'il a vu sur losange.fr que le fournisseur d'internet Orange se positionnait pour la fibre. Mr le Maire dit que Free et SFR sont en train de se positionner également et qu'effectivement une convention vient d'être signée entre Orange et la Région Grand Est.

Mr Jacques BASSEZ informe le Conseil Municipal que le tracteur n'est pas changé cette année car l'augmentation de la location mensuelle était trop importante, il est donc conservé encore deux ans.

**Le Maire,
Jean-François MATTE**